

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des Territoires et de l'Action Sociale
12638

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

OBJET : Plan pauvreté : voyage d'étude en vue de la création d'un accueil de jour autogéré pour les femmes sans abri.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux politiques publiques mises en œuvre par les maisons départementales de la solidarité (MDS), soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le constat est fait que les femmes en errance fréquentent très peu les accueils de jour alors qu'elles rencontrent des situations de vulnérabilité, d'insécurité et de stigmatisation particulières. Dans le département des Bouches-du-Rhône, un seul accueil de jour sur Marseille propose une demi-journée par semaine d'accueil spécifique.

A l'initiative du SocialLab de l'institut régional de travail social (IRTS) PACA et Corse, un groupe de travail, composé de travailleurs sociaux, d'étudiantes en formation d'assistant de service social, de formatrices et de femmes ayant connu l'errance ou la vivant actuellement, s'est réuni afin de concevoir et de prototyper, ensemble, un accueil de jour innovant, autogéré par et pour les femmes.

L'association habitat alternatif social (HAS) et l'IRTS PACA et Corse proposeront ce lieu d'application dans leurs dispositifs de formation professionnelle des futurs travailleurs sociaux. Dans cette perspective, près de 16 personnes (les femmes concernées, les étudiant(e)s et les professionnel(le)s) prévoient d'organiser un voyage d'étude à Paris et à Lyon, dans le but de :

- découvrir des lieux d'accueil atypiques autogérés par des femmes ;
- s'enrichir mutuellement des expériences ;
- comprendre la réalité de l'autogestion et des travailleuses paires ;
- créer du partenariat et du réseau ;
- augmenter les savoirs sur les besoins propres aux femmes sans abri, à l'autogestion.

Face à une profonde transformation des problématiques sociales avec un accroissement des phénomènes de pauvreté et de précarité, il y a nécessité à innover au plan des réponses apportées aux demandes des personnes accompagnées, dans la co-construction, et à développer de nouvelles pratiques professionnelles.

Ce rapport concerne le financement du voyage d'étude pour un montant de 7 450 € cofinancés dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'État et le Département à 50 % et par l'État pour un montant de 3 725 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL